

A l'attention
des employés assurés
à la Caisse de Pension SHP

Dietikon, janvier 2014

**Election des représentants des employés
au Conseil de fondation de la Caisse de pension SHP pour le mandat 2015 à 2018**

Mesdames, Messieurs,

Le 31 décembre 2014, le mandat des membres du Conseil de fondation de la Caisse de pension SHP touche à sa fin. Selon l'art. 6 du règlement électoral (*à consulter sur le site www.pkshp.ch / téléchargements / règlements*), le Conseil de fondation en exercice est tenu de vous proposer trois candidatures pour la nouvelle période de mandat. A la séance du Conseil de fondation du 17 décembre 2013, il a été décidé de vous recommander l'élection des personnes suivantes pour le mandat courant de 2015 à 2018:

- M. Markus Meyer *reconduction* RehaClinic, Bad Zurzach
- Mme. Esther Frei Zürcher *reconduction* Altersheim Haus im Park, Schönenwerd
- Mme. Marina Knöri-Sorgen *nouveau* Spitex Region Thun, Thun

Vous pouvez soumettre d'autres nominations par écrit dans les deux mois qui suivent, c.-à-d. **jusqu'au 31 mars 2014 au plus tard (le cachet de la poste faisant foi)** au secrétariat (Caisse de pension SHP, Kronenplatz 1, 8953 Dietikon). Selon le règlement électoral, les nominations sont uniquement valides lorsqu'elles sont cosignées par au moins 10 personnes additionnelles assurées à la SHP (nom, prénom, date de naissance et signature).

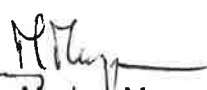
En l'absence d'autres nominations jusqu'à la date citée, les personnes proposées par le Conseil de fondation sont considérées comme élues.

Si des nominations additionnelles sont soumises, une liste électorale spécifiant les candidats à la représentation des employés sera dressée et vous sera envoyée en avril 2014. Vous recevrez la liste de votre employeur. Vous avez ensuite la possibilité d'élire trois représentant(e)s des employés parmi les candidat(e)s. Le vote se fait par courrier. Le délai de remise des voix s'élève à deux mois à compter de la date d'expédition des candidatures. Sont élus les candidats/candidates qui recueillent le plus grand nombre de suffrages exprimés (majorité relative). Le résultat des élections est publié sur le site internet de la SHP.

Le secrétariat du bureau électoral, en la personne de M. Rolf Bolliger, tél. 044/268 90 62, rolf.bolliger@pkshp.ch, demeure à votre disposition pour toute question.

Nous remercions le membre sortant du Conseil de fondation Mme Bernadette Niggeli de sa précieuse collaboration pour le plus grand bien de notre caisse de pension durant les années passées.

Avec l'expression de nos salutations les meilleures.

Caisse de pension SHP
Le bureau électoral
 
Kurt Jakober Markus Meyer
Président Vice-président